



**RAPPORT ET RECOMMANDATIONS SUITE A
L'ENQUETE ET LA TABLE-RONDE SUR LES
CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES
FEMMES ET JEUNES FEMMES EN
SITUATION DE FAMILLES
MONOPARENTALES
AU CAMEROUN**



Table des matières

I. Définition et contextualisation	3
II. Déroulement de l'enquête et limites.....	4
III. Résultats de l'enquête	5
• Caractéristiques générale de la population de l'enquête :.....	5
• Source de revenus et conditions de vie	7
• Besoins exprimés par les femmes en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie 11	
IV. Recommandations.....	11
V. Conclusion.....	14
VI. Annexes.....	15
• Questionnaire administré :	15
• Liste des associations présentes à la table-ronde ayant participées à l'élaboration des recommandations.....	Erreur ! Signet non défini.

Figure 1 : Age des femmes interrogées à la naissance de leur premier enfant .. **Erreur ! Signet non défini.**

Figure 2 : Nombre d'enfants par femmes (en pourcentage)

Figure 3 : Statut professionnel des femmes actives interrogées (en pourcentage).....

Figure 4 : Répartition par secteurs d'activité des femmes exerçant à leur propre compte (en pourcentage)



I. Définition et contextualisation

L'initiative de cette enquête a été impulsée par l'association elle-même compte tenu des observations réelles faites sur le terrain. En effet, depuis quelques temps, le Cefap/Ladies Circle a noté une recrudescence du phénomène des familles monoparentales à Yaoundé, et dans le Cameroun en général. En effet, certaines études¹ imputent l'augmentation du nombre de familles monoparentales en Afrique à un allongement de la période de célibat et des "unions libres". De plus, le recul de l'âge au premier mariage, n'est pas corrélé à un recul de l'âge des femmes à la première naissance. On comprend ici les mécanismes à l'œuvre, consistant à accroître le nombre de naissances hors mariage, et hors cohabitation, ce qui implique que les femmes se trouvent en situation de monoparentalité. Dans certains cas, la monoparentalité n'est qu'une période relativement courte de la vie parentale, débouchant alors dans des configurations de familles recomposées. Cependant, la monoparentalité peut parfois s'étendre sur de très longues périodes. Cette configuration familiale est, comme dans tous les autres pays au monde, très féminisée (les femmes représentent les trois quart des familles monoparentales). C'est pourquoi il nous a paru important de tenter, par le biais d'une petite enquête de terrain, d'appréhender ce phénomène par une entrée essentiellement socioéconomique. Nous avons fait le choix d'aborder la monoparentalité sous cette dimension là, parce que, nous le verrons, il est indéniable qu'elles souffrent de situations particulièrement précaires.

Il convient tout d'abord de donner une rapide définition de ce que nous appellerons "la monoparentalité" ou les "familles monoparentales". La monoparentalité, selon une définition très large et démographique est *"l'une des déclinaisons de la notion de parentalité désignant une situation où l'enfant n'est pas pris en charge quotidiennement par ses deux parents biologiques, soit que l'un des parents soit absent, soit que le couple parental soit dissocié"* (Marie-Thérèse Letablier, 2011). Nous avons précisé ici qu'il s'agit ici d'une définition démographique, car il existe en effet plusieurs critères de définition d'une famille monoparentale. On peut la définir d'un point de vue juridique, démographique ou encore économique (notion de chef-fe de ménage). Ce dernier critère "Chef-fe de ménage", utilisé au

¹ LOCOH, T, 1996, "L'évolution de la famille en Afrique", In, VAN DE WALLE, E, SALA-DIAKANA M-D, OHADIKE, P (ed) "L'état de la population africaine", UIESP, Liège, pp45-66



Cameroun pour certaines études statistiques ne démontre cependant pas exclusivement la monoparentalité (on considère le ou la chef-fe de ménage comme la personne principale pourvoyeuse de ressource dans le foyer, qu'il y ai conjoint-e ou non). Cependant, au

Cameroun en 1991, les deux tiers des femmes cheffes de ménages sont en situation de monoparentalité. Du fait qu'elles ne comptent qu'un seul des parents "actif" et qu'elles sont largement féminines, les familles monoparentales connaissent des situations de pauvreté et précarité beaucoup plus fréquentes que les autres configurations familiales. Etant donné la large féminisation de cette configuration familiale (75% de femmes estimées), nous avons décidé de centrer notre enquête sur les femmes dans cette situation. L'enquête a consisté en un questionnaire, relativement court (voir en annexe) destiné à nous éclairer sur les conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent ces femmes en zones urbaines, en l'occurrence dans quelques quartiers des villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam.

II. Déroulement de l'enquête et limites

Notre groupe d'enquêtées est constitué à 100% de mères célibataires. Nous avons administrer 450 questionnaires, répartis équitablement dans les villes de Yaoundé, Douala et Bafoussam. Nous avons pris le parti de faire un questionnaire court, mais de réellement prendre le temps de discuter avec chacune des femmes interrogées, les écouter, tenter au mieux de les comprendre et appréhender leurs situations, conditions de vie et leurs besoins.

Notre démarche a été de questionner les femmes qui étaient dans la rue, et non pas d'aller frapper aux portes des maisons. Ceci nous a nécessairement amené à questionner les femmes qui semblaient disposées à nous accorder quelques minutes, donc, des femmes qui travaillent dans la rue. Notre enquête présente cependant des limites, en effet, le questionnaire étant court, il permet de mettre en lumière quelques aspects des situations socioéconomiques des femmes en situation de familles monoparentales. Par manque de moyens et de temps, nous n'avons en effet pas pu réaliser une enquête à plus grande échelle, et plus approfondie. Ainsi, notre travail ne prétend pas aborder et résoudre toutes les problématiques que rencontrent ces familles monoparentales. La finalité réelle de ce rapport est de mettre en lumière un

phénomène émergent, et en augmentation aujourd'hui au Cameroun. Les données dont nous disposons permettent donc de rendre visible et d'illustrer ce phénomène des mères célibataires en zones urbaines, et de décrire quelque peu les conditions de vie, surtout économiques, dans lesquelles elles évoluent.

Nous avons discuté, questionné, ces résultats et ce qu'ils représentent avec d'autres associations intéressées par la problématique lors d'une table ronde que nous avons organisé lors de la Journée Internationale des Familles ce 15 mai à Yaoundé, à l'Hôtel Jouvence 2000. La table ronde, s'étant déroulée en séance de travail elle a aboutie à des recommandations concrètes à mettre en place dans le sens d'une amélioration des conditions de vie de ces familles. Car, nous le verrons, il est indéniable que ces familles vivent dans une précarité redondante, à savoir maintenant, de quelles manières pouvoirs publics et société civile doivent agir en vue d'aider ces familles marquées par un statut vulnérable au sein de la société

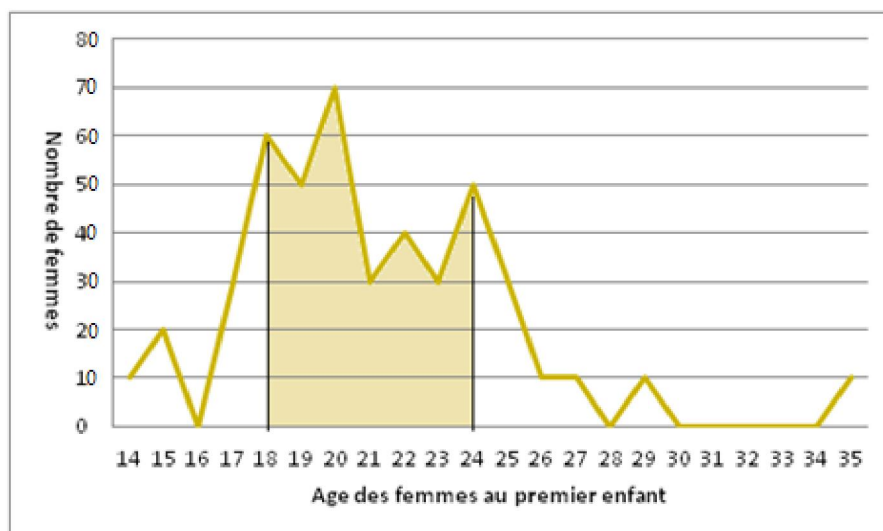
III. Résultats de l'enquête

- **Caractéristiques générale de la population de l'enquête :**

Nous allons dans un premier temps présenter

Figure 1: Age des femmes interrogées à la naissance de leur premier enfant

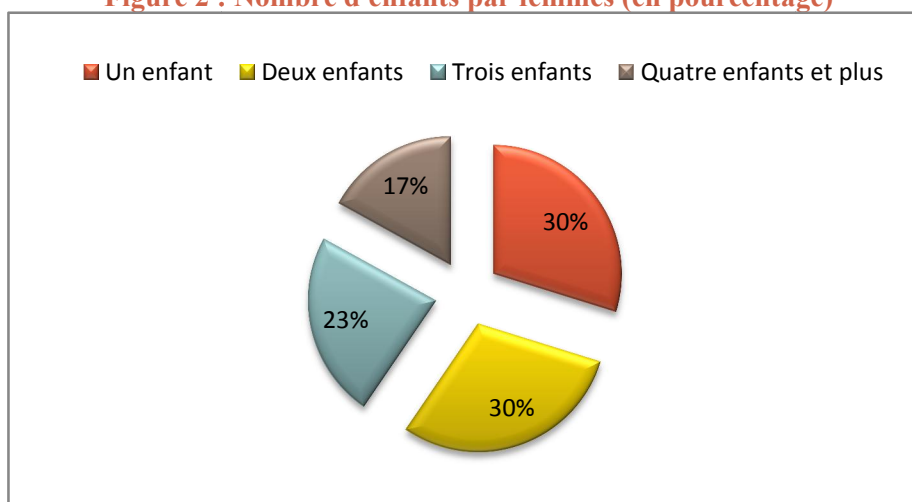
les caractéristiques du groupe de femme que constitue notre étude. L'âge moyen des femmes que nous avons interrogées est de 32,4 ans, l'âge médian de 32 ans. Cette moyenne



recouvre cependant des femmes âgées de seulement 21 ans à des femmes âgées de 47 ans. Notre échantillon de population est donc très diversifié en termes d'âge étant ainsi représentatif de la population active. Parmi ces femmes seules 5 d'entre elles vivent chez leur mère, soit un pourcentage de 10,6%, le reste de la population de notre échantillon vit à son propre domicile. Au sein de notre échantillon, le nombre moyen d'enfants par femmes est de 2,4 (nombre médian d'enfant par femmes est de 2). Là encore, cette moyenne cache des réalités bien différentes, nous avons en effet dans notre échantillon de population, 17% des femmes interrogées (voir figure 2), qui ont 4 enfants ou plus (jusqu'à 7 enfants), pourcentage, qui n'est pas négligeable, et qui sous entend des réalités en termes financier, en termes d'organisation très différentes. Nous avons également pu déterminer l'âge médian au premier enfant, qui est de 20 ans. Ce graphique nous montre bien les tranches d'âge durant lesquelles les

femmes ont leur premier enfant. La période durant laquelle le nombre de femmes ont leur premier enfant est le plus élevé est celle se situant entre 18 et 20ans, et plus largement dans une tranche d'âge s'étendant de 18 ans à 24 ans. Bien que l'âge des femmes au premier enfant recule, il reste relativement jeune, et traduit implicitement, que outre des raisons financières, ces femmes là ne peuvent par exemple, pas suivre des études supérieures. Pour ce qui est de notre échantillon, l'âge des enfants des femmes que nous avons interrogé varie entre 25 ans et quelques mois (et deux femmes enceinte). La quasi totalité des femmes interrogées ont des enfants de moins de 12 ans au moment de l'enquête, ce qui implique une attention plus spécifique qu'avec des enfants déjà en âge de s'occuper d'eux mêmes.

Figure 2 : Nombre d'enfants par femmes (en pourcentage)



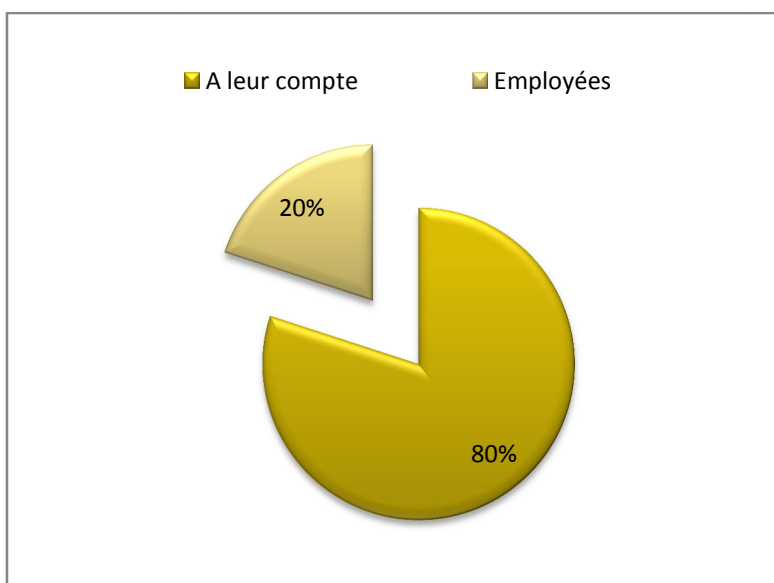
Lecture du graphique : 30% des femmes interrogées ont deux enfants.

- **Source de revenus et conditions de vie**

Nous allons à présent nous intéresser aux sources de revenus des femmes interrogées. Parmi les femmes que nous avons rencontrées, 6,4% n'exercent aucune activité, elles comptent alors sur leur proche (mère, ex-mari/conjoint...) pour avoir des sources de revenus, qui sont très précaires et irrégulières. A noter, que si ces femmes n'exercent aucune activité, c'est en majorité pour des raisons de santé. Ce sont alors les femmes qui ont des conditions de vie les plus critiques. A titre d'exemple, mais, exemple représentatif de cette population de notre étude, une des femmes rencontrée, enceinte, et sa famille (de 3 enfants) vivent des revenus apportés par sa mère (veuve), braiseuse de plantain. Ceci leur conférant un total d'environ 30 000 Fcfa par mois pour toute la fratrie. Ces situations mènent souvent les mères à confier un ou plusieurs de leurs enfants à un autre membre de la famille ne pouvant pas subvenir aux besoins primaires (notamment l'alimentation) de la totalité des membres de leur famille.

Ceci étant, la majorité des femmes interrogées, exercent une activité, et parmi celles-ci, 80% sont à leur propre compte:

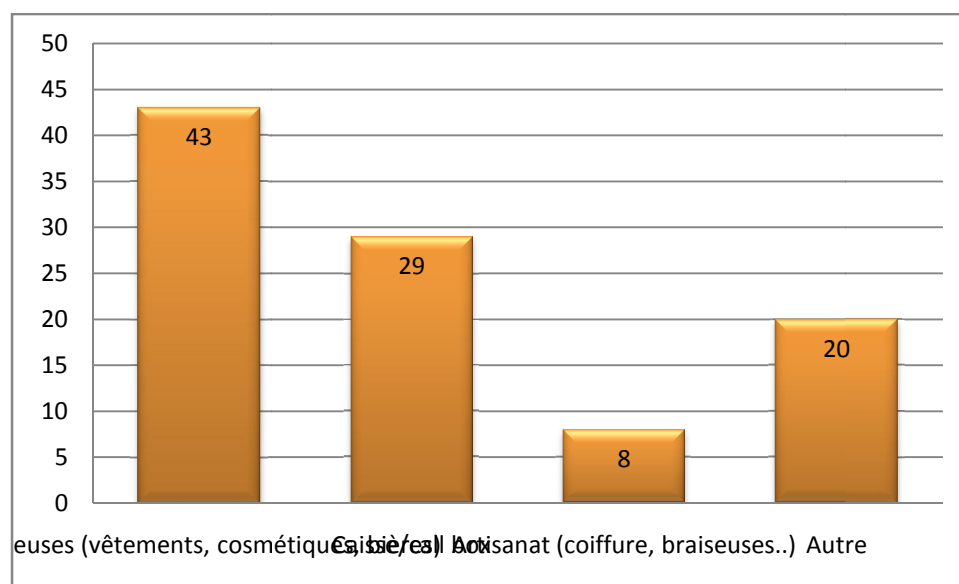
Figure 3 : Statut professionnel des femmes actives interrogées (en pourcentage)



Il est important de relever à présent que plus de la moitié des femmes employées (55,5%) expriment le souhait de s'installer à leur propre compte. Toutes expriment ce souhait compte tenu des faibles revenus dont elles bénéficient en tant que salariées. Prenons ici l'exemple de six femmes interrogées au cas très similaires. Elles sont employées en tant que serveuses dans des snacks ou des bars, et touchent entre 20 000 F cfa, et 25 000 F cfa par mois. Non seulement ces emplois ne leur permettent pas, à elles et à leurs enfants, de vivre décemment, mais les plages horaires qu'ils recouvrent sont très importantes (allant de 8h30 à 22h ou plus), ce qui les empêche de préparer des concours, suivre des formations etc pour changer de travail et s'installer à leur compte. Leur emploi se présente ici comme un étau dont il est difficile de concevoir une sortie.

Parmi les femmes exerçant à leur propre compte, les secteurs d'activité sont relativement variés, comme le montre la figure 4 mais relèvent essentiellement du secteur tertiaire et plus précisément du commerce de détails.

Figure 4 : Répartition par secteurs d'activité des femmes exerçant à leur propre compte (en pourcentage)



La catégorie "Autre" est composée par des travaux comme : travail aux champs, indéterminé, non déclaré, "débrouillardise", entre deux emplois etc

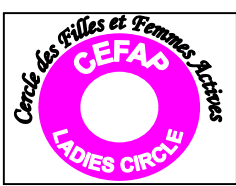
Le revenu médian des femmes interrogées est de 30 000F cfa (nous ne prenons pas en compte la moyenne ici, qui est de 43 476 F cfa, trop marquée par la présence de quelques revenus très élevés par rapport aux autres). Si l'on croise à présent le nombre moyen d'enfant

par femme, qui est de 2,4, et le revenu médian, qui est de 30 000 F cfa par mois, il apparaît clairement que ces familles se trouvent confrontées à des conditions de vie inscrites dans une grande précarité. Situation de précarité largement renforcée lorsqu'elles doivent payer un loyer. La précarité est définie comme étant une situation déterminée par un manque de moyens financiers, matériels et "sociaux", marquée par une incertitude pour l'avenir, proche ou lointain. En effet, la majorité des femmes interrogées font part de cette incertitude vis à vis à de l'avenir assurant ainsi la "survie" de la famille au jour le jour. Le terme de "survie" est celui employé par les femmes elles-mêmes renvoyant à la réalisation par ces femmes d'une économie de subsistance, qui ne leur permet (parfois pas entièrement) de ne subvenir qu'aux besoins de bases de l'existence sans aucune perspective d'évolutions vers l'accumulation d'un plus grand capital. A titre d'exemple, 8,5% des femmes interrogées ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école faute de moyens. A noter également, la précarité et son corollaire, la vulnérabilité, qui renvoie elle à une instabilité de statut au sein de la société, peuvent mener à l'exclusion sociale. La précarité a pour conséquences sur les individu-es, un manque d'estime de soi au vue du regard de la société sur son statut, un sentiment de dévalorisation, un manque d'autonomie dans son travail, un sentiment de ne pas utiliser toutes ses compétences...

La grande majorité des femmes interrogées exercent dans le secteur informel. Nous n'allons pas ici nous étendre sur la description des conditions de travail de ce secteur, mais nous voudrions simplement revenir sur quelques caractéristiques principales, concernant tout particulièrement les femmes. Il s'agit en effet d'un secteur attractif pour celles-ci étant donné sa facilité d'accès en termes de, niveau d'instruction, d'acquisition des compétences (qui peuvent se faire sur le terrain), de capital nécessaire à l'installation....Comme l'ont montré certain-es auteur-es, *"les rapports de genre modulent l'accumulation du capital nécessaire à un début d'entreprise, que ce soit à travers les tontines et les contributions qui y sont faites, ou à travers les conditions d'exclusivité de genre mises à l'octroi de crédits par certains programmes de développement"*². Ces mécanismes de différenciation, induisent que l'épargne accumulée par les femmes, leur permet généralement de mettre en place une Activité Génératrice de Revenus (AGR). Les AGR, de très petites tailles, ont un capital souvent situé en dessous de 50 000 Fcfa³. La faiblesse de ce capital les conduit à exercer à leur domicile (près de 86,7% des femmes, promotrices du secteur informel exercent sans local

² GUDRUN, L, 2000, "Structuration par genre de l'enclassement trans-local de l'économie. Exemples d'Afrique de l'Ouest ", In *Bulletin de l'APAD, Genre et Développement, Bulletin n°20, Décembre 2000, p16, pp13-35*

³ TCHOUASSI, G, "Entreprendre au féminin au Cameroun : possibilités et limites" In, *Académie de l'entrepreneuriat*, p.433- 445, p436.



professionnel⁴), et le manque de qualification reconnues sur le marché de l'emploi les cantonnent à des sphères productives, peu rentables, dont les domaines de compétences sont le prolongement de celles acquises dans la sphère privée. Le faible capital et le faible niveau de revenus, participent d'un mécanisme à l'œuvre selon lequel, les perspectives d'évolution de ces AGR sont relativement faibles, reléguant aux femmes à la seule satisfaction des besoins primordiaux, souvent difficile à assouvir pour les mères célibataires. Ce mécanisme est tout à fait illustré dans l'enquête que nous avons menée. Puisque 100% des femmes déclarent que les revenus qu'elles perçoivent ne sont pas suffisants pour subvenir à tous leurs besoins (alimentaires, frais liés aux enfants, à la maison etc). Cette affirmation est d'autant plus importante lorsqu'elles doivent payer un loyer, certaines sont endettées ne peuvent plus payer les factures, les frais de scolarités.... Tout ce processus crée de l'exclusion et réitère considérablement la vulnérabilité de leur statut au sein de la société.

Le dernier élément que nous voudrions abordé en ce qui concerne les conditions de vie est l'organisation des temps de vie de ces femmes mères célibataires. C'est en effet un indicateur important concernant le bien-être global d'une personne. Dans le cas des femmes que nous avons interrogées, 34% ont déclaré recevoir une aide de leur famille ou de leur proche pour les soutenir. La nature de l'aide, lorsqu'elle est faite, est très souvent liée à la garde des enfants ou aux tâches ménagères, les aides de nature financières sont beaucoup plus rares et ne surviennent qu'en cas de "*problèmes graves*". La journée type des femmes que nous avons rencontré se déroule ainsi : elles se lèvent en moyenne à 5h et réalisent à ce moment là quelques travaux domestiques, la préparation des repas et apprêtent les enfants pour l'école. Lorsque les enfants partent à l'école elles partent elles mêmes à leur activité, et rentrent chez elles en moyenne à 19h30. Lorsque les enfants sont assez grands, ils rentrent et restent seuls au domicile et s'occupent de leurs petits frères et sœurs; lorsqu'ils sont trop petits, ils restent parfois avec leur mère sur le lieu de travail, ou, dans quelques cas, les femmes quittent leur activité plus tôt. Certaines de ces femmes rentrent trop tard à leur domicile le soir pour suivre les devoirs de leurs enfants, de les aider dans leur scolarité.

⁴ Institut National de la Statistique, *Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun en 2005*, Phase 2, Février 2006

- **Besoins exprimés par les femmes en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie**

Les besoins exprimés par les femmes peuvent être classés en deux grandes catégories : **Capital et Formations professionnelles.**

- En effet, 57,4% des femmes interrogées expriment le besoin d'avoir un certain capital. Celui-ci servant soit agrandir un commerce déjà existant, ou bien à se lancer à son propre compte. Ceci traduit le désir pour ces femmes de sortir d'une Activité Génératrice de Revenus (AGR), qui ne leur permet pas de sortir d'une situation de précarité. La voie alors envisagée, compte tenu du fait qu'une AGR comme celles exercées par les femmes interrogées ne permet pas d'accumuler de capital, est celle de l'octroi d'un crédit, ou d'un prêt pour agrandir son commerce ou s'installer à son compte.
- A 23,4% les femmes expriment le besoin de recevoir une formation (hôtellerie, couture, coiffure, teinture, informatique..) soit parce qu'elles n'en ont pas bénéficié auparavant, soit parce qu'elles souhaitent changer d'activité. Parfois cette demande est accompagnée d'une demande de capital pour pouvoir s'installer à son propre compte. Au total, 42% des femmes interrogées expriment le souhait de changer d'activité (par le biais du capital ou bien par la formation).

IV. Recommandations

Les recommandations dont nous vous faisons part, ont été élaborées lors de la table-ronde consacrée aux familles monoparentales, organisée ce 15 mai à Yaoundé. Elle sont ainsi le fruit d'une synergie particulière créée entre différentes associations, et représentent en ce sens

- Au niveau institutionnel :
 - **Reconnaître la catégorie "Famille monoparentale" comme une catégorie statistique, économique et juridique à part entière** pour rendre visible le phénomène. Réfléchir également, en partenariat avec d'autres ministères à un faire mention de ces familles dans le Code de la Famille. Ceci représentant, à notre sens, un premier pas vers la reconnaissance

sociale, politique et publique de l'existence et la permanence de cette configuration familiale. Conditions préalables nécessaires si l'on veut mettre en place des dispositifs d'aide envers cette configuration familiale.

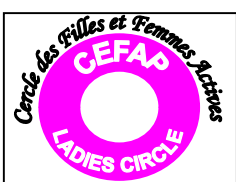
- **Réaliser une enquête d'envergure nationale** sur les femmes en situations de monoparentalité afin de mesurer l'ampleur du phénomène, le quantifier, l'appréhender, en comprendre les mécanismes structurels qui le façonnent pour les analyser et y apporter des réponses efficaces. Ceci dans le but de réfléchir à des politiques publiques, politiques familiales, à mettre en place pour l'améliorer leurs situations. Cette étude devra englober les zones rurales et les zones urbaines, et approfondir les différents champs que cette problématique sous-tend (socioéconomiques, santé, scolarité/prise en charge des enfants, gestion du budget, l'accès à la terre etc), en multipliant les indicateurs.

- Dans le même sens, **impliquer activement dès aujourd'hui, les mairies, en collaboration avec les chefferies et les Organisations à Base Communautaires (OBC) dans l'identification** des familles monoparentales. Ceci permettra par la suite d'assurer une bonne gouvernance des dispositifs mis en place en direction de ces familles, non seulement par leur identification mais aussi par la reconnaissance des domaines de compétences des femmes dans ces situations par exemple (pour un futur octroi de crédit, ou de formation professionnelle).

- En votre qualité d'institution, **participer à la mobilisation de l'opinion publique**, à travers les médias, l'organisation de table-ronde, conférences, séminaires etc pour avancer cette thématique sur le débat public. Il est important d'aborder cette thématique selon ses différentes dimensions : financières et économiques certes, mais aussi sociales, culturelles, traditionnelles, représentationnelles etc Nous pensons en effet que des enjeux d'ordre éthiques sous tendent la multiplication de cette configuration familiale, qu'il faut là aussi, interroger et comprendre.

- **Promouvoir la formation et l'auto-emploi pour ces femmes.**

Les formations professionnelles doivent **se multiplier et se démocratiser** (plages horaires aménagées pour femmes seules avec enfants, prix dérisoires) au sein des CPFF. Au delà des formations professionnelles traditionnelles (TICs, hotellerie etc), multiplier les formations concernant la gestion d'un budget/un crédit/une affaire/montage de projet/business plan. Mais aussi des formations sur les droits économiques, politiques et sociaux des femmes. Etant



donné que la prise en charge des formations pas les seuls CPFF peut s'avérer compliquée, les **collaborations et le soutien aux associations** mettant en place des programmes de formations, doivent se multiplier. Ainsi que le **soutien financier aux OBC** qui ont la charge d'identifier les femmes et enfants issu-es des familles monoparentales et allouer à ces derniers des financements pour la scolarité.

De plus, nous recommandons une **multiplication des partenariats entre les institutions elles-mêmes**. Ceci afin d'aboutir à des propositions de formations innovantes et d'y d'envisager l'inclusion des femmes en situations de familles monoparentales . Ces partenariats peuvent s'établir entre divers ministères tels que MINPROFF, le MINEFOP, le MINAS, le MINADER, le MINPME, les ministères techniques etc

- **Veiller à un recours raisonné au crédit ou microcrédit**. A chaque octroi de crédit, de prêt, aux femmes en situations de familles monoparentales : s'assurer à ce qu'il y ai une formation sur comment l'utiliser, en fonction des échéances de remboursements, du taux d'emprunt etc pour éviter tous risques de non remboursement. Il en va de même pour l'accompagnement. Il s'agit ici de s'assurer d'un suivi de qualité, personnalisé pour chaque femme ayant recours au crédit, quel que soit le montant accordé et fonction de la démarche entrepreneuriale entreprise par celles-ci..

- **Encourager l'auto-immatriculation à la CNPS** (par le biais de campagnes de sensibilisation, descentes sur le terrain etc...) pour permettre aux individu-es de bénéficier d'allocations familiales et d'une pension vieillesse lors de la retraite

- En ce qui concerne le milieu associatif:

Nous vous recommandons, de manière globale de soutenir les initiatives émanant de la société civile. Les associations, réseau d'associations, OBC etc sont en effet des organismes au plus près des populations, pouvant connaître, défendre leurs droits et œuvrer pour l'amélioration de leur conditions de vie.

- **Soutenir activement les groupements d'associations** de femmes sur ces questions précises de familles monoparentales. Ces synergies permettront en effet aux femmes en situations de familles monoparentales de discuter de leurs différentes réalités et de créer par ce biais un échange de bonnes pratiques par l'identification et le partage des expériences de femmes qui ont réussi. Ceci permettant également de sensibiliser et de responsabiliser un nombre croissant d'associations sur ces situations et inciter les femmes et enfants dans ces

configurations familiales à y adhérer. La société civile organisée peut de plus s'avérer être un véritable intermédiaire entre les pouvoirs publics et la population, facilitant l'entente, les échanges, les partenariats et collaborations.....

- Bien que ce rapport n'est pas traité explicitement de cette question, il s'agit de se questionner sur les **situations de vie des enfants de ces familles**. Il s'agit ici de veiller à leur encadrement par la multiplication de l'appui aux structures pouvant leur conférer une scolarité entière et plus globalement des conditions de vie meilleures et adaptées à leurs âges.

V. Conclusion

Ce que nous avons voulu montrer à travers ce rapport et ses recommandations qui en sont l'aboutissement, c'est que le phénomène de la monoparentalité est un phénomène aujourd'hui systémique. Même si notre enquête, par manque de temps et de moyens n'a pas pu être plus approfondie, n'étant ainsi pas exhaustive, ne recouvrant pas la totalité des champs de la vie sociale d'un individu, elle ne présente pas des cas isolés. La finalité de ce travail réside dans la démonstration de l'émergence et de la permanence de cette configuration familiale dans le contexte camerounais aujourd'hui, et la reconnaissance de difficultés spécifiques rencontrées par ces familles, très largement féminisées. Face à l'étendu du phénomène, l'enjeu majeur aujourd'hui est de considérer la famille monoparentale comme une problématique sociale et politique afin de trouver des solutions pratiques et durables à mettre en place pour permettre à ces femmes, et à leurs familles, de vivre dans de meilleures conditions.

Il nous paraît important, dans un premier temps, d'être à l'écoute de cette catégorie de la population, pour comprendre que les besoins récurrents dont elle fait part sont de l'ordre de l'amélioration des conditions de travail et des revenus par la formation ou l'accroissement du capital. Ces objectifs sont atteignables par une fluidification et une flexibilisation de l'accès à la formation, un accès au crédit raisonné dans le sens où celui ci doit être accordé après avoir renseigné amplement les femmes sur son usage et mettre en place un accompagnement personnalisé pour leur assurer toutes les chances de réussir.

Nous pensons que face à l'accroissement du nombre de familles monoparentales, essentiellement féminines, il nous incombe associations, institutions, de rendre visible ce phénomène endémique et de trouver ensemble des réponses adéquates à mettre en place.



VI. Annexes

- **Questionnaire administré :**

Nom :

Prénom :

Age :

Lieu de résidence :

1. Combien d'enfants avez vous? Quels âge ont-ils? Vont-ils à l'école?
2. Quelle est/ quelles sont vos sources de revenus, votre activité?
3. De combien d'argent disposez-vous mensuellement?
4. Est ce nécessaire pour parvenir à vos besoins? (nourriture, frais pour les enfants, frais pour la maison...)
5. Comment conciliez vous votre travail et les tâches dédiées aux enfants et à la maison?
6. Pouvez vous compter sur votre famille, ou des proches, pour vous aider dans les tâches quotidiennes?
7. De quoi auriez vous besoin pour remédier aux plus grandes difficultés que vous rencontrez?